



Réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 de la Vallée du Ciron le 5 Avril 2024

Personnes présentes :

- *Collège des collectivités territoriales et leurs groupements :*

- Jérôme GUILLEM, Elu référent Natura 2000 à la Région Nouvelle-Aquitaine
- Olivier DOUENCE, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron (SMABVC), et Maire de Pompéjac,
- Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL, Maire de la commune de Bernos-Beaulac,
- Bernard DAUDET, Élu à la commune d'Escaudes,
- Michel MORTAGNE, Maire de la commune de Préchac,
- Bernard DESCAZEUX, Élu à la commune de Préchac,
- Bernadette NOEL, Maire de la commune de Noaillan,
- Jean-Luc LANNELUC, Élu à la commune de Lucmau,
- Christophe MENANT, Élu à la commune de Sauméjan,
- Samuel MOKTAR, Élu à la commune de Giscos,
- Mireille MORLET, Maire de la commune de Bourideys,
- Bernard DANÉY, Élu à la commune de Preignac,
- Eric DOUENCE, Maire d'Uzeste,
- Stéphane ESPUNY, Élu à la commune de Lerm-et-Musset
- Valérie MENERET, Vice-présidente en charge de la GEMAPI à la Communauté de Communes de Convergence Garonne,
- Michel AIME, vice-Président Chargé de l'environnement des milieux naturels et l'agriculture à la Communauté de Communes du Bazadais et Maire de Sauviac,
- Célia GASPERINI, chargée de mission Natura 2000 à la Région Nouvelle-Aquitaine

- *Collège des administrations et des Établissements Publics de l'État :*

- Sophie EYHERABIDE, Chargé de mission eau, nature et territoires, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Gironde,

- *Collège des organisations socio-professionnelles :*

- Anaïs TISSOT, Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (SSSO),
- Luc-Olivier DELEBECQUE, CNPF Nouvelle-Aquitaine,
- Estelle ISERE-LAOUE, Chargée d'Étude Faune, Groupe de Recherches et d'Étude pour la Gestion de l'Environnement (GREGE)
- Jean-Denis CRUSE, Fédération départementale des DFCI
- Claudine CAMEDESCASSE, Directrice Gironde tourisme,

- *Collège des associations et des usagers :*

- Philippe BARBEDIEUNE, Président de la SEPANSO Gironde,

- Thierry BEREYZIAT, Fédération Départementale des Chasseurs des Landes et Fédération départementale des pêcheurs des Landes,
- Alban MAUCOUVERT, Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde,

- *Personnalités qualifiées :*

- Carole DECKER, Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine,
- Lola DESCHAMPS, Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine,
- Denise CASSOU, Présidente de l'Association Landes Environnement Attitude (LEA)
- Morane GENET, Chargée de mission zone humide sur le bassin versant du Ciron et technicienne rivière sur les bassins versants de la Barboue, la Gargalle et du ruisseau de Fargues, SMABVC,
- Isabelle SERRA, Chargée de mission Espace Naturel Sensible (ENS), SMABVC,
- Jean Pierre CHUSSEAU, habitant de Préchac et membre de l'ACCA de Préchac,
- Enzo ANDEL, Chargé de mission à la SEPANSO

Personnes excusées :

- *Collège des collectivités territoriales et leurs groupements :*

- Pascal BERNARD, Élu à la commune de Bernos-Beaulac,
- Bernard LAURANS, Maire de la commune de Bommès,
- Philippe LAMOTHE, Maire de la commune de Lartigue,
- Laurent MERCIER, Elu de Saint-Michel-de-Castelnau,
- Michel DARROUMAN, Maire de Pindères,
- Jean-Luc DARROMAN, Maire de Maillas,
- Françoise RIVETTA-BOURRAS, Maire de la commune de Sauméjan,
- Valérie TONIN, Conseillère Départementale du Canton de Lavardac, Département du Lot-et-Garonne.
- Sylvain BROGNIEZ, Chargé d'Animation Territoriale Milieux Aquatiques, Espaces Naturels et Biodiversité, Département de Gironde.
- Valérie GUEGUEN, Chargée de Projet Lagunes, Service Patrimoine Naturel du Département des Landes,
- François BILLY, PNR des landes de Gascogne

- *Collège des administrations et des Établissements Publics de l'État :*

- Clément BERNARD, Chargé d'interventions, Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- Luc ALBERT, DREAL Nouvelle-Aquitaine,
- Magali BERTRAND, DDTM des Landes
- Le Représentant de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

- *Collège des organisations socio-professionnelles :*

- Maryse GARCIA ALVAREZ, Directrice Tourisme Lot-et-Garonne.
- Le représentant de la Chambre d'Agriculture de Gironde,

- *Collège des associations et des usagers :*

- Fabien EGAL, Chargé de missions, Association Départementale des Piégeurs Agréés de Gironde (ADPAG),
- Sandro SARDINHA, Comité de Gironde de la Randonnée Pédestre,
- Elsa MAGOGA, Chargée de Mission Environnement à la SEPANLOG,
- Le représentant de la Fédération des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde.

- *Personne qualifiée :*

- Le représentant du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique,

C'est à Pompéjac, en Gironde, qu'a eu lieu, le 5 avril 2024, la réunion annuelle du Comité de pilotage du site Natura 2000 de la « Vallée du Ciron ».

Rappel de l'ordre du jour

- Introduction par le Président du Syndicat du Ciron et par M. GUILLEM, élu régional référent du site
- Election de la structure animatrice et du nouveau Président du COPIL pour la période 2024/2026,
- Bilan de la période d'animation triennale 2021/2023, focus sur l'année 2023 et perspectives 2024,
- Perspectives triennales (2024-2026),
- Présentation pour validation de la fiche « Extension du périmètre du site »,
- Questions diverses

Introduction

Monsieur Olivier DOUENCE, Président du SMABVC, ouvre la réunion à 10h05. Il remercie les membres présents et excuse les absents.

Monsieur Jérôme GUILLEM, conseiller régional Nouvelle-Aquitaine référent sur le site Natura 2000 de la Vallée du Ciron, a par la suite pris la parole afin de se présenter. Il effectue également un bref rappel sur la loi 3DS du 21/02/2022 qui a confié le pilotage de la gestion des sites Natura 2000 terrestres aux Région à compter du 1^{er} janvier 2023.

Tableau représentant les missions conservées par l'Etat et celles transférées à la Région

La Région est chargée	L'Etat conserve
• de financer le dispositif Natura 2000, • d'accompagner les animateurs dans la gestion des sites, • d'instituer les comités de pilotage (Copil), • d'adopter les documents d'objectifs (DOCOB),	• la gestion des sites marins et mixtes • les modifications de périmètre • l'instruction des évaluations des incidences Natura2000, • le rapportage de la politique Natura 2000 de la France auprès de la Commission européenne.

I/ Election de la structure animatrice et du Président du COPIL pour la période 2024/2026

La précédente période d'animation de trois ans prenait fin le 31/12/2023, la structure porteuse du site et la présidence étaient alors à renouveler pour une durée de trois ans. Comme prévu à l'article L.414-2, une première consultation des collectivités a été réalisée par mail le 30/11/2023 où le SMABVC s'est manifesté pour reprendre le portage de l'animation du site Natura 2000. Une deuxième phase de consultation a été réalisée par mail le 20/12/2023 où le SMABVC a été élu à l'unanimité comme structure porteuse de l'animation pour la période 2024/2026.

Concernant la désignation du président, elle s'est réalisée lors de ce COPIL. Monsieur Olivier DOUENCE, président sortant du COPIL, s'est manifesté pour assurer de nouveau la présidence sur la période 2024/2026 et a été réélu à l'unanimité par le collège des élus/les représentants des collectivités.

Question

M. Philippe BARBEDIENNE (SEPANSO) indique que la Région suit le projet de GPSO qui va entre autres impacter le site Natura 2000 de la Vallée du Ciron.

M. Jérôme GUILLEM entend ses préoccupations et les fera remonter.

II/ Bilan de la période d'animation triennale 2021/2023, focus sur l'année 2023 et perspectives 2024

1/ Inventaire et cartographie des Habitats

Pour rappel, une démarche de mise à jour de la cartographie Natura 2000 a été entamée par la précédente animatrice Natura 2000. Le bilan de l'avancée des inventaires et de la cartographie a été réalisé en 2022. Nous avons 35% du périmètre Natura 2000 qui a été inventorié et cartographié; 25 % du territoire qui a été uniquement inventorié et 40 % qui n'ont pas été inventoriés.

En 2023, les inventaires et la cartographie ont été poursuivis sur un affluent du Ciron en rive gauche : le Ballion. Une stagiaire était présente pendant 6 mois pour effectuer entre autres les inventaires, la cartographie et la réalisation de la première version du guide méthodologique.

Sur les 293 ha prospectés, 192 ha ont pu être déterminés comme habitat forestier et parmi les habitats retrouvés 3 habitats d'intérêt communautaire (HIC) ont pu être inventoriés :

- 9230 : Chênaies galicio-portugaise à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

- 91E0* : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*
- 9190 : Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*

Perspectives 2024

Pour 2024, deux nouveaux secteurs ont été ciblés et seront réalisés par un nouveau stagiaire de master présent pendant 6 mois au Syndicat. Une première zone se trouvera au niveau de la Hêtraie du Ciron, l'objectif de ce premier secteur (déjà inventorié auparavant) est d'inventorier un HIC identifié récemment, *la hêtraie de l'aspérulo fagetum* (9130).

Dans un second temps, le stagiaire débutera les inventaires sur un autre affluent du Ciron plus en amont : le Thus.

D'autre part, il travaillera également à l'élaboration d'une grille afin d'évaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire forestiers. Ce travail ainsi que les inventaires de terrain seront réalisés avec notamment le soutien du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA).

2/ Suivi d'espèces

De nombreuses espèces sont suivies sur le Ciron depuis 2021. C'est notamment le cas des espèces piscicoles, des chiroptères, des coléoptères et de certaines espèces végétales comme le Hêtre, la Linaire effilée et l'Anémone rouge.

En septembre 2023 a eu lieu la restitution de l'étude des coléoptères saproxyliques de deux hêtraies (2020-2022) dont la hêtraie du Ciron. Une étude portée par Landes nature et en partenariat avec l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) et le Syndicat du Ciron. En trois années d'inventaires, 180 espèces de coléoptères saproxyliques ont pu être identifiées dont 18 espèces déterminantes en zone ZNIEFF et 16 considérées comme rares.

En conclusion de cette étude et aux vues des espèces retrouvées, le site présente une patrimonialité associée à un enjeu de niveau national. D'autre part, globalement, l'abondance et la richesse spécifique retrouvées sont plus faibles qu'attendues et peuvent être expliquées notamment par la surface très réduite de ce milieu ainsi que son relief particulièrement marqué, ne permettant pas une grande diversité des micro-habitats et des ressources. Cela correspond à une forme d'insularisation du milieu et les implications qui découlent de ce phénomène sont que le nombre d'espèces qui peut trouver les ressources sur une longue période et donc se maintenir est plus faible que sur de plus grande surface et à milieu équivalent.

Une seconde étude s'est terminée en 2023 concernant les chiroptères en Terres gasconne et landaise du Lot-et-Garonne. Trois nouveaux gîtes à Sérotine commune ont été découverts en juillet 2023 lors de comptages crépusculaires. Une Barbastelle d'Europe, espèce d'intérêt communautaire (EIC), a également été observée.

En complément de ces inventaires et comptages, deux enregistreurs acoustiques ont également été posés en juin 2023 sur le site Natura 2000 de la Vallée du Ciron. De nouvelles espèces non observées lors des comptages et des prospections ont pu être enregistrées.

En conclusion de l'étude, malgré le peu d'inventaire effectué sur les trois ans, la diversité des espèces retrouvées est importante sur la partie lot et garonnaise du Ciron avec 11 espèces dont 5 EIC et 9 espèces prioritaires dans le plan régional d'actions chiroptères de Nouvelle-Aquitaine (PRAC NA).

Perspectives 2024

Pour 2024, en supplément des suivis effectués chaque année (les stations de linaire effilée et de l'anémone rouge, la reproduction des lamproies marines...), un nouvel appel AAP Connaissances va débuter afin d'améliorer les connaissances sur les chiroptères, cette fois-ci sur la partie girondine du site de la Vallée du Ciron. Cette étude sera portée par le CEN Nouvelle-Aquitaine et ciblera 5 sites N2000 dont le Ciron, le Beuve, la Bassanne, le Lisos, le Brion et la Garonne. Si toutefois les membres du Copil ont connaissance de la présence de gîtes hivernaux sur le site Natura 2000, ils sont invités à faire remonter l'information au Syndicat du Ciron.

Questions : M. Philippe BARBEDIENNE se demande si les résultats des prospections des gîtes à chiroptères dans le Lot-et-Garonne sont représentatifs de tout le bassin versant ?

L'animatrice lui a indiqué que l'étude qui va être lancée en 2024 sur trois années pour prospecter les gîtes à chiroptères sur la partie girondine du site Natura 2000 va permettre de compléter les résultats du Lot-et-Garonne et va permettre de couvrir la majeure partie du site Natura 2000.

Mme Estelle ISERE-LAOUE pose la question des inventaires sur les mammifères non volatiles, pourquoi n'y en a-t-il pas ?

Il lui est répondu que les inventaires effectués sont dans la plupart des cas des partenariats avec d'autres structures afin de répondre à des appels à projet et qu'à ce jour aucune proposition n'avait été faite sur ce type d'espèces. Mais nous pouvons y réfléchir pour les années à venir.

Mme Denise CASSOU aimerait savoir si un suivi des lamproies de planer a déjà été effectué ?

Il n'y a pas de suivi spécifique de cette espèce comme nous pouvons le faire pour la lamproie marine. Néanmoins, cette espèce est bien présente sur le Ciron et est retrouvée en nombre dans toutes les pêches réalisées par la Fédération de pêche et MIGADO.

3/ Contractualisation

Depuis 2021, trois contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers et un contrat forestier ont vu le jour :

Type de contrat	Intitulé	Type d'action	Période	Propriétaire
Contrats ni-ni	Restauration de la mégaphorbiaie au niveau de la zone humide de Carroy	N11R et N26Pi	2021-2024	Commune de Bernos-Beaulac
	Valorisation écologique et paysagère de la zone de Caussarieu	N03Pi, N03Ri, N11Pi et N26Pi	2021-2024	Commune de Léogéats
	Entretien de la mégaphorbiaie au niveau de l'aire de Sanches	N11R, N20P – R et N26Pi	2021-2024	Commune de Preignac
Contrat forestier	Conservation des arbres sénescents	F12i et F14i	2022-2052	Propriétaire privé

Concernant les chartes Natura 2000, deux sont encore valides et aucune nouvelle charte n'a été signée depuis 2021.

1- Contrats ni-ni

En 2023, l'objectif de mise en place de panneaux de communication communs aux trois contrats ni-ni a pu être réalisé. De nombreux échanges ont été effectués avec les entreprises en charge de l'élaboration, de la conception et de la pose des panneaux, résumés dans le tableau ci-dessous :

Date	Entreprise	Etapes
12 décembre 2022	Milathéa	Première proposition graphique et texte
25 mai 2023	Milathéa	Premier BAT signé
26 juin 2023	ESM	Visite des sites avec l'animatrice pour organiser la pose des bornes et des tables pupitres
27 juin 2023	ESM	Première tentative de pose des panneaux à Preignac – Arrêtée car demande de scellement des panneaux
22 août 2023	SMABVC	Envoie des BAT signés
22 et 23 août 2023	ESM et M. Delaunay	Pose et scellement des panneaux sur les 3 sites
5 octobre 2023	Milathéa	Livraison des dibonds
11 octobre 2023	ESM	Pose des dibonds sur les bornes et les tables pupitres

Le résultat visuel des panneaux de communication vous a été présenté lors de la réunion (cf. *Présentation diapos 31-33*).

Perspectives 2024

Pour 2024, des dernières actions d'entretien sont prévues sur les 3 contrats avant de clôturer les contrats.

D'autre part, une première inauguration de la zone humide de Carroy a été réalisée en novembre 2023 avec la présence du Président du Département, M. Gleyze. Lors de cette inauguration, il a été proposé de renouveler ce type d'évènement potentiellement en 2024 sur les deux autres contrats et plutôt l'envisager à une saison plus favorable à la découverte de ces habitats.

2- Contrat forestier

En 2022, un contrat forestier a vu le jour au sein du site Natura 2000 de la Vallée du Ciron. L'objectif de ce contrat est de préserver les arbres sénescents sur pieds (arbres morts intégralement ou en partie et possédant des critères de sénescence : trous de pic, galeries, cavités...) sur une durée de 30 ans. Ces arbres sont de réelles niches écologiques et sont riches en biodiversité.

En 2023, deux panneaux d'information ont été installés aux extrémités de la zone de sénescence afin d'informer les personnes fréquentant cette zone sur ce dispositif Natura 2000 et également de les prévenir des possibles chutes de branches.

Questions : M. Jean-Denis CRUSE souhaiterait savoir qui est responsable si une branche tombe sur un randonneur sur une parcelle contractualisée et notamment dans le cas de conservation d'un îlot de sénescence ?

Sophie EYHERABIDE a répondu que les arbres sélectionnés doivent être à minimum 30m d'un sentier balisé. L'animatrice a également rajouté que la pose des panneaux à l'entrée de la parcelle permettait également de prévenir les personnes fréquentant la zone.

4/ Appui technique

Le syndicat a été régulièrement sollicité durant la période 2021-2023 pour apporter un appui technique à certains projets ou actions sur le site Natura 2000. En 2023, deux avis sur des notices d'incidence ont été

réalisés pour l'étape 7 du Tour de France 2023 et pour la refonte du plan de randonnées (PDIPR) de Convergence Garonne. Un appui technique a également été apporté à deux étudiants en BTSA pour leur projet de plantation de feuillus dans l'objectif de renforcer la ripisylve.

Perspectives 2024

Il est nécessaire de continuer à répondre aux sollicitations et de continuer de suivre les projets qui sont lancés sur plusieurs années (Projet de ferme Agrivoltaïque, Refonte du PDIPR).

5/ Animations grand public

Lors du COPIL de 2022, il avait été annoncé que la sensibilisation ne ferait pas partie des missions prioritaires de l'animatrice Natura 2000 pour les prochaines années, et ce conformément au cahier des charges de l'État pour l'animation d'un site Natura 2000. M. Olivier DOUENCE a rajouté que c'était un choix délibéré des élus pour diminuer les animations et ne cibler que les sollicitations à haute valeur pédagogique. Et c'est également dans ce cadre-là, qu'un partenariat a vu le jour avec la FDAAPPMA 33 afin de réaliser certaines animations notamment avec les écoles du bassin versant.

Toutefois, une quinzaine d'animation ont pu être effectuées durant la période triennale. Dont quatre en 2023 avec notamment deux conférences, deux interventions sur la hêtraie du Ciron.

Perspectives 2024

Pour 2024, de nouvelles animations sont déjà prévues dont entre autres la tenue d'un stand présentant le Ciron lors d'un évènement de la Fédération Française de Randonnée.

6/ Communications

En 2023, l'animatrice a participé à un tournage pour un reportage de France 3 Nouvelle-Aquitaine.

Perspectives 2024

Pour 2024, il est prévu, au niveau de la communication, de reprendre la réalisation de lettre d'information et également de mettre à jour le site internet concernant la partie Natura 2000.

7/ Surveillance du site

Depuis de nombreuses années, il est constaté sur le territoire de plus en plus de coupes rases de feuillus en bordure de cours d'eau et en lit majeur. Le principal impact identifié est le changement d'affectation de la nature du sol (pratique difficilement réversible). Les risques à long terme sont la destruction des habitats ayant notamment permis la désignation du site Natura 2000 et la perte de fonctionnalités hydrologiques du lit majeur (régulation des crues, soutien d'étiage, qualité de l'eau, lutte contre l'érosion...).

Face à ce constat, les élus du Syndicat souhaitent qu'un double travail soit lancé sur les coupes rases de feuillus en bord de cours d'eau :

- d'une part, un recensement des coupes rases de feuillus en lit majeur du territoire via une fiche d'identification,
- d'autre part, l'organisation de réunions d'information à destination des élus dans chaque communauté de communes du bassin versant.

En 2022, le total de coupes de feuillus recensées est de 17 dont 9 en site Natura 2000, représentant 33 ha de coupes rases dont 20 ha en site Natura 2000. Concernant les Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) inscrits au DOCOB, une analyse par photo-interprétation a été effectuée sous SIG afin d'estimer l'évolution de ces milieux depuis 2006 (création du DOCOB). Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Résultat de l'analyse par photo-interprétation pour les 3 HIC forestiers présents dans le DOCOB

HIC	Surface totale inventoriée en 2006 (ha)	Surfaces potentielles actuellement disparues (ha)*	Pourcentage de perte
9230	217,38	56,1	25%
9190	81,44	9,58	12%
91E0*	114	5	4,37 %

Cette analyse permet de mettre en avant la disparition importante d'un des habitats forestiers d'intérêt communautaire, la chênaie galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* (HIC : 9230). En effet, cet habitat est dans la plupart des cas en mélange avec des résineux. C'est pourquoi, il se retrouve régulièrement coupé et replanté en Pin maritime.

Deux exemples de coupes en 2022 et début 2023 ont été présentés lors du COPIL.

D'autre part en 2023, un courrier a été envoyé au préfet de Gironde afin de l'informer de cette problématique des coupes de feuillus en site Natura 2000. Une proposition d'une motion pour la préservation des feuillus en lit majeur et en site Natura 2000 a également été validée par les élus du Syndicat.

Et enfin, certaines entreprises d'exploitation forestière (dont Gascogne Bois) nous sollicitent afin que nous puissions donner un appui technique sur certains chantiers en site Natura 2000 ou à proximité. M. Olivier DOUENCE rajoute que ces sollicitations sont le fruit des efforts fournis de pédagogie au cours de ces trois dernières années.

Perspectives 2024

Les perspectives pour l'année 2024 sont, de continuer le recensement des coupes rases de feuillus en lit majeur, la rédaction et la diffusion des fiches, mais également, de continuer à accompagner les entreprises forestières, les gestionnaires et les propriétaires sur le terrain pour leur apporter un appui technique. Enfin il est aussi prévu de communiquer sur cette démarche, en organisant notamment une réunion avec la présence du sous-préfet, DDTM, CNPF, OFB, Région Nouvelle-Aquitaine et SSSO ; ou en envoyant des courriers aux entreprises de travaux forestiers.

Questions :

M. Jean-Luc LANNELUC indique que si nous n'avons pas de retour du courrier au préfet, est-ce parce que personne ne s'inquiète ?

M. Olivier DOUENCE répond qu'il faut laisser davantage de temps et à l'avenir les relancer pour une visite de terrain.

III/ Perspectives triennales (2024-2026)

Les perspectives pour la période triennale de 2024 à 2026 ont été présentées aux membres du COPIL.

Mission	Projet	Perspectives
Inventaire Habitat	Continuer les inventaires	2024-2025-2026
	Fin des inventaires et de cartographie	2026 ou +
Suivis de multiples espèces	Lamproies marines	2024-2025-2026
	Inventaires Chiroptères Gironde	AAP 2024-2025-2026
	Inventaires exuvies Odonates	2025 ou 2026
	Linaire effilée, Anémone rouge	2024-2025-2026
	Suivi de la survie des plantations de hêtres	2025 ou 2026
	Actualisation du Formulaire Standard de Données (FSD)	2026 ou +
Surveillance du site	Continuer le recensement des coupes rases	2024-2025-2026
	Continuer d'accompagner les propriétaires, gestionnaires et entreprises forestières	2024-2025-2026
	Communiquer sur la démarche	2024-2025-2026
Contractualisation	Mise en œuvre des contrats et dépôt des demandes de soldes pour les contrats de Bernos-Beaulac, Léogeats et Preignac	2024
	Réflexion sur d'autres contrats forestiers ou ni-ni	2025
	Réflexion sur la mise en place de MAEC	2026 ou +
	Réflexion sur des futures Charte Natura 2000	2024
Appui technique	Continuer de donner un appui technique	2024-2025-2026
Animation	Continuer de réaliser des animations	2024-2025-2026
Communication	Lettre d'information, Page Facebook, Site internet	2024-2025-2026

IV/ Présentation pour validation de la fiche « Extension du périmètre du site »

Pour rappel, les membres du COPIL ont en 2022 voté à l'unanimité la création d'une fiche « Extension du périmètre », inscrit dans le compte rendu.

Néanmoins, la réflexion sur l'extension du périmètre ne pourra être débuté qu'à partir du moment où la cartographie des habitats sera finalisée sur le périmètre actuel du site. En effet, une révision de la cartographie des habitats, au sein du site Natura 2000 est en cours de réalisation et devrait être finalisée d'ici 2027.

Présentation de la fiche : Extension du périmètre du site pour mieux prendre en compte les enjeux

La fiche « ***Extension du périmètre du site pour mieux prendre en compte les enjeux*** » a été envoyée en amont du COPIL à tous les membres, puis elle a été présentée lors de cette réunion.

La révision du périmètre du site a pour objectif, d'une part, d'ajuster le périmètre actuel aux limites cadastrales (pour faciliter la contractualisation) ; et d'autre part, d'intégrer des zones à enjeux (amont du Ciron, affluents, parcelles limitrophes au site actuel) pour renforcer la cohérence dans la gestion et la conservation des habitats et des espèces remarquables à l'échelle du bassin versant. En effet, certains habitats d'intérêt communautaire, dont des zones humides, ont été retrouvés sur certains affluents comme le Barthos ou l'Arec et à l'amont du Ciron où en complément des HIC humides, une population de Cistude d'Europe y est également connue. D'autant plus, qu'en 2018, l'état de conservation de cette espèce a été évalué comme « défavorable mauvais » pour la région biogéographique atlantique.

L'ensemble des étapes préalables à l'extension d'un périmètre Natura 2000 a été présenté aux membres du COPIL et pourra être retrouvé dans la fiche en Annexe de ce compte rendu.

Questions :

M. Philippe BARBEDIENNE fait observer que si une extension est prévue, de nouveaux inventaires devront être réalisés sur les zones ciblées pour l'extension. Dans ce cadre, des cartes ont-elles déjà été faites ?

En effet des inventaires seront nécessaires pour l'extension mais ils ne seront débutés qu'après la fin des inventaires pour l'actualisation de la cartographie du périmètre actuel. A ce jour, il n'y a pas de carte précise sur les zones ciblées pour l'extension car cela nécessite d'une part que le projet d'extension soit validé en COPIL et d'autre part, que des inventaires et de nouvelles concertations soient réalisés.

Mme Denise CASSOU se demande ce qu'il en est du Tursan concernant le projet d'extension car c'est un affluent avec encore de beaux secteurs à préserver mais également avec des mauvaises pratiques aux abords du cours d'eau.

Le Tursan est également un secteur ciblé par le projet d'extension.

M. Thierry BEREZIAT souhaiterait avoir une idée plus précise des zones concernées.

Les zones concernées sont l'amont du Ciron, les affluents (Barthos, Arec, Tursan, ...) et également les zones intéressantes adjacentes au site actuel. M. BEREZIAT rappelle que les lagunes en amont sont gérées par la FDC des Landes.

Valérie MENERET rajoute que le projet d'extension est une bonne idée mais elle souhaite nous mettre en garde sur le fait de ne pas créer des besoins humains supplémentaires et rajoute que les communautés de communes ne veulent pas augmenter leur cotisation.

La fiche a été validée par les membres du COPIL et est visualisable en annexe de ce compte rendu.

IV/ Questions et remarques diverses

Denise CASSOU (LEA) : Rappel l'impact des coupes rases notamment avec la disparition des habitats (changement de peuplement) et certaines pratiques associées (labour)

Olivier DOUENCE indique que c'est le cœur de la pédagogie sylvicole que le Syndicat et d'autres structures sont en train de réaliser. Philippe BARBEDIENNE complète en parlant du travail de la filière bois (FIBOIS) sur la fiche ripisylve à destination des propriétaires forestiers, des entreprises et de toute la filière bois en globalité.

Philippe BARBEDIENNE (SEPANSO) : Aimerais savoir comment le COPIL et N2000 peuvent communiquer auprès des propriétaires ?

Olivier DOUENCE indique qu'il y a beaucoup de propriétaires forestiers (environ 350 entre Bernos-Beulac et Pompéjac). Néanmoins, nous travaillons en amont des coupes notamment avec les entreprises de travaux forestiers (ETF) afin de les conseiller sur certaines coupes en bordure de cours d'eau et en site Natura 2000.

L'ensemble des sujets ayant été abordés, la séance est levée.

Annexe 1

Annexe au DOCOB du site FR7200693 « Vallée du Ciron » proposée à la validation du comité de pilotage Natura 2000 le 05/04/2024

Fiche Action	Extension du périmètre du site pour mieux prendre en compte les enjeux	Priorité 2 Hors contrat
---------------------	---	------------------------------------

Cette fiche action concerne une potentielle extension du site Natura 2000 sur les secteurs du bassin versant du Ciron au profit des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Objectifs de Développement Durable (ODD) et Objectifs Opérationnels (OO)	ODD6 Poursuivre les études sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et en assurer le suivi OO18 Proposer une extension du périmètre du site pour mieux prendre en compte les enjeux dans leur ensemble
Habitats et espèces concernés	Habitats d'Intérêt Communautaire : Tous Espèces d'Intérêt Communautaire : Tous
Site concerné	FR7200693 : Vallée du Ciron
Territoires concernés	Amont du Ciron (source), les affluents et les habitats d'intérêt communautaire aux abords du site actuel
Surface concernée	A déterminer à la suite des études
Objectifs qualitatifs	Maintenir et renforcer une cohérence à l'échelle du site Natura 2000 en y intégrant davantage d'HIC et d'habitats d'EIC dans l'objectif de développer un maillage écosystémique fonctionnel
Objectifs quantitatifs	Élargir le périmètre du site à l'ensemble des habitats d'intérêts communautaire susceptibles d'apporter une plus-value dans le fonctionnement écologique du site en ciblant également les habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Acteurs concernés	DREAL, DDTM, Région NA, Membres du COPIL, Communes et EPCI, UAR Patrimoine, CE, Départements concernées par le site et par l'extension
Type de financement	Action d'accompagnement – Animation DOCOB

Justification de l'action

Le DOCOB du site Natura 2000 de la Vallée du Ciron (FR7200693) a été élaboré en 2006, la délimitation du périmètre ne suit actuellement pas toujours les limites cadastrales, ne facilitant pas la mise en place entre autres de la contractualisation.

Les objectifs de la révision de ce périmètre sont d'une part, d'intégrer des zones à enjeux en ciblant notamment certains secteurs :

- l'amont du Ciron,
- les affluents du Ciron (dont le Barthos, Taleyson, Arec, ruisseau du Sanson, ...),
- les parcelles limitrophes au site actuel ;

et d'autre part, d'ajuster le périmètre actuel aux limites administratives.

Cadre général et cahier des charges techniques

La proposition de révision du périmètre du site vise à intégrer des zones à enjeux afin de renforcer la cohérence dans la gestion et la conservation des habitats et des espèces remarquables à l'échelle du bassin versant. D'autre part, elle permettrait d'augmenter les capacités d'atteinte des objectifs de conservation et de gestion décrits dans le DOCOB.

Une des étapes préalables au lancement de cette démarche est de réfléchir à la faisabilité de cette action. Pour cela, il est dans un premier temps nécessaire de récupérer l'ensemble des données existantes (faunes, flores, habitats) sur les zones ciblées pour l'extension. La récupération des premières données existantes en interne (Inventaires zones humides depuis 2014 sur le bassin versant du Ciron, réalisés par le SMABVC) ont mis en évidence la présence de milieux humides d'intérêt communautaire notamment sur le Barthos et l'Arec et également sur l'amont du Ciron où en complément des HIC humides inventoriés, une population de Cistude d'Europe (Espèce d'Intérêt Communautaire) y est connue. L'ensemble de ces résultats nous incite à engager une réflexion pour une extension du périmètre afin d'intégrer ces zones à enjeux.

D'autre part, avant de lancer la procédure administrative pour l'extension d'un périmètre Natura 2000, une autre étape plus complète de récupération des données doit être réalisée. Cette étape consiste à recueillir par le biais d'autres structures (SMABVC, FAUNA, CEN, GCA, OBV-NA ...) ou par la réalisation d'inventaires de terrain, les données faunes, flores et habitats afin d'identifier les enjeux liés aux HIC et EIC sur les secteurs ciblés pour l'extension. Un premier périmètre d'étude pourra être proposé pour validation aux membres du COPIL avant d'entamer le recueil de données et les inventaires sur le territoire. A la suite des inventaires, une note justificative accompagnée des différentes cartographies habitats (1/25000^{ème}) devra être réalisée pour appuyer ce projet d'extension. La phase de réalisation de cette note justificative est estimée à 3 ans mais est dépendante de la quantité et la qualité des données recueillies et donc de la surface restante à prospecter.

Par la suite, la procédure administrative, pilotée par l'Etat (DREAL et DDTMs concernées) peut être lancée et se déroulera en plusieurs étapes :

- L'ensemble des acteurs sont associés tout au long de la phase d'étude notamment par le biais du COPIL du site Natura 2000. Une présentation du travail effectué y sera faite pour validation par ses membres de la proposition d'extension ;
- Une consultation de PatriNat, du Commandant de la Région Terre, et éventuellement du CSRPN ;
- Une consultation de la Région Nouvelle-Aquitaine, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés par le projet d'extension du périmètre. Les départements sont également consultés si des Espaces Naturels Sensibles sont concernés. Cette consultation officielle écrite est prévue à l'article R.414-3 du code de l'environnement.

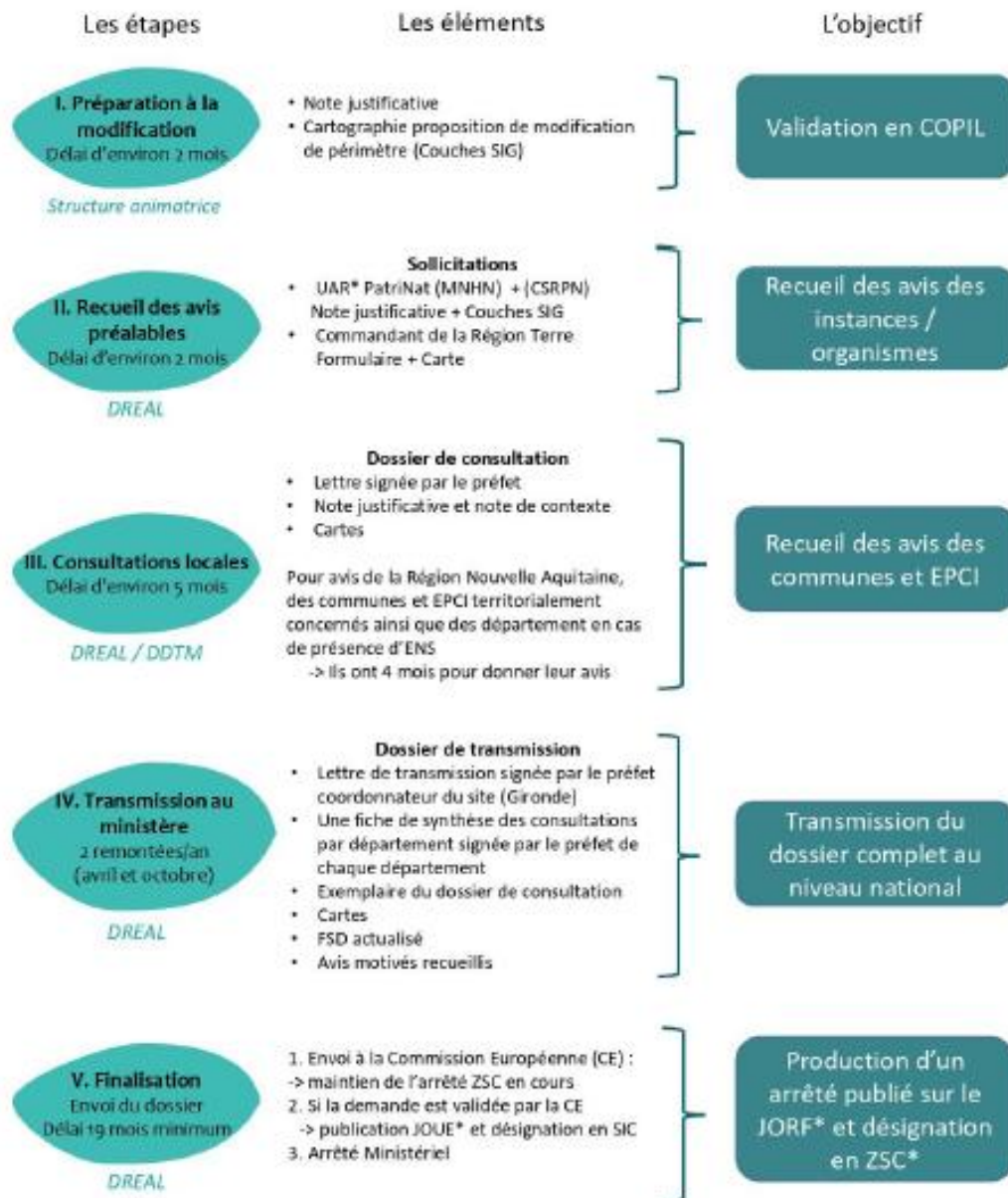
Les dernières étapes de finalisation de la procédure sont la transmission du projet d'extension au ministère, puis l'envoi à la Commission Européenne (CE) par ce dernier. En cas de validation du projet, un arrêté ministériel sera produit pour intégrer les extensions à la ZSC de la Vallée du Ciron.

L'ensemble des étapes administratives de la procédure de modification d'un périmètre Natura 2000 ont été détaillées dans un schéma ci-dessous.

Procédure d'extension de périmètre



Procédure d'extension des sites Natura 2000



CONTACTS

DREAL: spn.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr / luc.albert@developpement-durable.gouv.fr
 DDTM: ddtm-cellule-territoires-et-biodiversite@girond.gouv.fr